

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 16 janvier 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

- M. Jean-Martin Cliche, conseiller
- M. Yvan Larouche, conseiller
- Mme Claudine Paré, conseillère
- M. Serge Labonté, conseiller
- M. Serge Simard, conseiller
- M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

2897-160106 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

- . Aucune

CORRESPONDANCE

- . **M.R.C. DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ**
 - . Procès-verbal du 2 novembre 2005
 - . Procès-verbal du 23 novembre 2005
 - . Procès-verbal du 7 décembre 2005

- . **REGROUPEMENT DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES**
 - . Demande d'adhésion

- . **COMITÉ CÉLÉBRATIONS DU CANADA AU QUÉBEC INC.**
 - . Offre de subvention

- . **NOZ COMMUNICATION**
 - . Les Médiévales du Mont Ste-Anne - remerciements

- . **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - . Colloque sur la sécurité civile les 21 et 22 février 2006

- . **MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE**
 - . Hommage bénévolat-Québec – 2006

. **LETTRE DE M. J.-A. RAYMOND DUPONT**

- . Rémunération des élus

RAPPORTS

- . C.C.U.
 - . Procès-verbal du 13 décembre 2005
 - . Procès-verbal du 15 décembre 2005
 - . Procès-verbal du 10 janvier 2006
 - . Rapport permis et certificat décembre 2005
 - . Rapport annuel des permis de 2005

- . Rapport financier de novembre 2005

2898-160106 **RÉSOLUTION 2892-141205**
TRAVAUX PUBLICS - DÉNEIGEMENT

Suite au droit de veto exercé par le maire concernant cette résolution adoptée le 14 décembre 2005 et ce, après avoir donné les explications concernant le geste ainsi posé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'abroger la résolution 2892-141205 adoptée le 14 décembre 2005.

2899-160106 **TRAVAUX PUBLICS – DÉNEIGNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'octroyer à M. Steeve Lefebvre la surveillance de la neige au coût de 70,00 \$ par semaine commençant en décembre 2005 et se terminant le ou vers le 18 mars 2006;
- b) de nommer M. Steeve Lefebvre journalier opérateur surnuméraire temporairement chef d'équipe et ce, uniquement pour les travaux de déneigement de nuit pour la période du 11 décembre 2005 au 18 mars 2006;
- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

2900-160106 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2005**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 5 décembre 2005.

2901-160106 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2005.

2902-160106 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2005**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 14 décembre 2005.

2903-160106 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 501615 à 501660	105 825,27 \$
. Numéros 501661 à 501709	141 924,94 \$

2904-160106 **MEMBRES DU C.C.U.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de renouveler le mandat de MM. Jean-Martin Cliche, Pierre Villeneuve et Giovanni Gerometta aux sièges 1, 3 et 5 respectivement.

2905-160106 **ENTENTE COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA M.R.C. DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré a la possibilité de conclure une entente avec le Procureur général du Québec relativement au traitement des constats d'infraction délivrés en vertu du Code de sécurité routière ou à la Loi sur les véhicules hors route sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence;

ATTENDU que la Ville de Beaupré a reçu copie du projet d'entente le 4 janvier 2006 à intervenir entre la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré et le Procureur général du Québec;

ATTENDU que la Ville de Beaupré est favorable à la conclusion de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de faire savoir à la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré et au Procureur général du Québec que la Ville de Beaupré ne s'oppose pas à la conclusion de l'entente relative au traitement des constats d'infraction par la cour municipale de la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré sur les routes du ministère des Transports.

2906-160106 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale pour son emprunt de 730 400 \$ par billets en vertu des règlements numéros 647, 649, 696, 744, 745, 746, 771, 861 et 900 au prix de 98.83200 échéant en série 5 ans comme suit :

134 300 \$	3.70%	23 janvier 2007
140 600 \$	3.75%	23 janvier 2008
146 500 \$	3.85%	23 janvier 2009
153 600 \$	4.00%	23 janvier 2010
155 400 \$	4.00%	23 janvier 2011

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2907-160106 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION**

ATTENDU que la Ville de Beaupré se propose d'emprunter par billets un montant total de 730 400 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement No 647	47 100 \$
Règlement No 649	80 100 \$
Règlement No 696	117 700 \$
Règlement No 699	37 800 \$
Règlement No 744	22 000 \$
Règlement No 745	27 700 \$
Règlement No 746	97 300 \$
Règlement No 771	103 800 \$
Règlement No 861	1 500 \$
Règlement No 900 subv. PADEM	79 000 \$
Règlement No 900	116 400 \$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier(ière);

QUE les billets seront datés du 23 janvier 2006;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 134 300 \$
2. 140 600 \$
3. 146 500 \$
4. 153 600 \$
5. 11 400 \$
5. 144 400 \$ à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 23 janvier 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 900 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

2908-160106 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1051**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement No 1051 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 34-H et à l'intérieur de cette dernière, créer deux (2) secteurs de zones et spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et modifier la marge de recul arrière dans la zone 3-H.* »

2909-160106 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1052**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement No 1052 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour modifier le critère 3) de l'article 4.9.3 du P.I.A.-9 afin que le toit d'un bâtiment d'habitation communautaire (He) puisse être plat.* »

2910-160106 **ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 1053**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement No 1053 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels.* »

2911-160106 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Beupré est l'organisme responsable de l'évaluation de ses immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré veut s'assurer que tous les propriétaires assument leur juste part des taxes municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré veut s'assurer que le principe d'équité soit appliqué à tous;

ATTENDU QUE les propriétés utilisant le principe du « time sharing » posent problème;

ATTENDU QUE les lois existantes mériteraient d'être clarifiées quant à la façon de taxer lesdites propriétés et qu'il n'existe aucune jurisprudence à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville de Beupré veut clarifier ce dossier;

ATTENDU QUE les honoraires des spécialistes concernés sont importants dans cette cause, environ 50 000 \$;

ATTENDU QUE cette cause servira à toutes les villes du Québec qui vivent de telles situations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de demander à l'Union des municipalités du Québec de nous supporter financièrement dans cette démarche pour une somme de 5 000 \$.

2912-160106 **TRANSACTION ET QUITTANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer la transaction et quittance avec Habitations Boivin Inc. et BPR suite au règlement intervenu entre les parties au montant de 20 000 \$.

2913-160106 **FORMATION PATRICK GOUPIL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Patrick Goupil à participer aux formations suivantes et de payer toutes les dépenses inhérentes :

- Gestion des risques d'accidents industriels majeurs 380,00 \$
- Gestion de crises 170,00 \$

2914-160106 **APPEL D'OFFRES CAMION POSTES DE POMPAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer l'appel d'offres pour l'achat d'un camion auprès des soumissionnaires suivants :

- Cécil Bilodeau Autos Ltée
- Beupré Capitale Chrysler inc.
- Fournier Chevrolet Oldsmobile
- J.D. Dodge Chrysler Jeep (Le Nouveau)

2915-160106 **ENTENTE POSTES DE POMPAGE AVEC STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente pour la fourniture de services pour l'opération et l'entretien des postes de pompage SAB-1, SAB-2, SAB-3, SAB-4 et SAB-5 et du régulateur de débits des Septs-Crans.

2916-160106 **MANDAT À ME KARL JESSOP**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de nommer Me Karl Jessop de la firme « Cain Lamarre Casgrain Wells » pour la négociation de la prochaine convention collective.

2917-160106 **FIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'investir la somme de 50 000 \$ dans un Fonds-Soutien des MRC de la Capitale-Nationale.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le maire Henri Cloutier qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement sur la rémunération des élus avec dispense de faire la lecture dudit règlement et présente le projet de règlement numéro 1054 ci-annexé.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

- Aucune

2918-160106 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h14.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe